



Le notaire annonçait des frais à 1200 euros, il en facture 2300

Par **laurent_b**, le 14/12/2007 à 14:59

Bonjour

J'ai entamé le rachat de part de mon appartement avec mon ancienne compagne.

Sa part étant négligeable, le montant du rachat n'était que de 3 600 euros (pour moi c'est tout de même une sacré somme)

Lorsque nous nous sommes présentés chez le notaire, celui-ci avait estimé ses frais entre à 1 200 euros environ.

Après plusieurs mois (pratiquement un an) pour arriver à la signature (en septembre), le notaire me réclame plus de 1 600 euros de frais, soit 400 euros de frais supplémentaires. Je tique mais paye.

Aujourd'hui je viens de recevoir une facture complémentaire de 685 euros, sans aucune explication.

En tout le notaire réclame presque 2 300 euros (soit 1 100 euros de plus qu'annoncé) pour un montant de rachat d'une valeur de 3 600 euros

Est-ce normal ?

N'y aurait-il pas là une tentative de surfacturation abusive ?

Les frais de notaire sont-ils réglementés ?

Quels recours puis-je avoir ?

Après de qui puis-je dénoncer une telle pratique ?